

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 10 mars 2014
Séance du 25 février 2014

3 Marchés publics – liste annuelle des marchés publics passés en 2013 – information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARÉT, MME JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. GRIMBERT
M. LEMAIRE
M. MACHU
Mme LEFEVRE

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à : Mme CARLIER
Pouvoir à : Mme FEVRIER
Pouvoir à : M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. ABBA SIDICK, Mme PAMART, M. NACHITE, Mme RIFFAULT, M. VARLET, M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	33

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

L'article 133 du code des marchés publics prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté du 21 juillet 2011, pris en application de l'article 133 du code des marchés publics précise que les marchés doivent être présentés en distinguant selon le type d'achat : travaux, fournitures et services. Doivent également figurer sur la liste l'objet et la date du marché, ainsi que le nom de l'attributaire, en mentionnant le code postal du titulaire du marché.

La liste indique de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services. Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches en fonction de leur prix.

Aussi, vous trouverez ci-joint la liste des marchés conclus pour l'année 2013.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 133,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 25 février 2014,
Vu l'arrêté en date du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics,
Considérant que cette liste doit faire l'objet d'une information aux membres du conseil municipal,
Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte :

De la liste annuelle des marchés publics passés en 2013.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 MARS 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 14/03/2014

et publication ou notification le 14/03/2014

CREIL, le 14/03/2014

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Le Maire a été fait et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy